

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE

Un an..... \$3 00
Six mois..... 1 50
Trois mois..... 0 75

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an..... \$1 00
Six mois..... 0 50
Trois mois..... 0 25

Pour pouvoir discontinuer il faut avertir au moins quinze jours avant l'expiration d'un terme de pas moins de 3 mois et payer tous les arrérages.

UN CENT LE NUMERO

L'ÉLECTEUR

JOURNAL QUOTIDIEN ET HEBDOMADAIRE

J. PLAMONDON & Cie, Éditeurs-Propriétaires.

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-Chef.

TARIF DES ANNONCES

Par ligne

Première insertion..... \$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours..... 0 05
Trois fois par semaine..... 0 06
Deux fois par semaine..... 0 07
Une fois par semaine..... 0 08
Avis de naissance, mariage ou décès..... 0 10

Les annonces sur diverses matières seront insérées pour un cent le mot:—Demandes d'emploi—Demandes de Domestiques ou employés—Annonces pour chambres ou pension—Annonces d'objets perdus ou trouvés.

Toutes lettres, etc., devront être adressées à J. PLAMONDON & Cie, Bureau de l'ÉLECTEUR, 118 et 120, Côte Lamontagne.

ANNONCES NOUVELLES.

Société d'Horticulture de Québec.
Club des Patineurs de Québec.
Souscriptions demandées.
Vente par encan.
Langlois & Joly.
Concert Labelle.
Union commerciale de Québec.
A vendre.
Société de Prêts et Placements.

QUEBEC, 10 MARS 1888.

Le service civil

Les remarques de M. Mercier, mercredi soir, ont eu leur effet. Il a dénoncé en termes tellement énergiques l'augmentation de \$37,671 que le gouvernement Mousseau veut faire dans cette branche du service public; il a si fortement sollicité les députés de l'aider à empêcher la consommation de cette sottise ministérielle, que plusieurs conservateurs influents, frappés de la justesse de ses observations, sont allés trouver le Premier-Ministre, et l'ont forcé à convoquer une réunion de ses collègues jeudi, où on a discuté l'opportunité de modifier le budget dans le sens indiqué par M. Mercier. N'étant pas dans le secret des dieux, nous ne savons pas ce qui a été décidé, mais nous ne serions pas surpris de voir le gouvernement faire cette nouvelle reculade.

Ce qu'il y a de certain, c'est que s'il ne le fait pas, s'il persiste dans cette politique stupide, inaugurée sous le ministère Chapleau, la majorité de la Chambre n'hésitera pas à faire son devoir.

Les employés publics

Nous avons été quelque peu surpris d'entendre un employé public dire avant-hier que M. Mercier avait insulté, dans son discours, les membres du service civil. Il faut être bien injuste pour affirmer cela. Nous étions présents lorsque M. Mercier a parlé et au lieu d'insulter les employés publics, il leur a fait de grands compliments. Il a dit qu'on trouverait difficilement, dans d'autres pays, un service civil mieux constitué que le nôtre; que généralement les employés publics étaient sobres, intelligents et instruits; mais qu'il y avait des exceptions regrettables sur lesquelles il faudrait frapper sans pitié dans l'intérêt même du corps entier. Il ajouta qu'il avait le plus grand respect pour les bons employés et qu'il était prêt à les aider à améliorer leur position; mais qu'ils ne devaient pas demander une augmentation de salaire dans les circonstances pénibles ou nous étions placés et que d'ailleurs la plupart d'entre eux recevaient assez; qu'ils n'étaient pas à plaindre avec les salaires actuels; qu'on les rencontrait dans les réceptions et les soirées; qu'ils étaient bien vêtus et avaient l'air bien nourris; que ce n'était pas quand on avait des déficits et qu'on empruntait à chaque instant, qu'il fallait songer à augmenter nos dépenses publiques; et que, quand les députés voyaient leur indemnité réduite à \$500, et acceptaient la chose sans murmurer; les employés publics avaient mauvaise grâce d'insister pour une augmentation de salaire.

Voilà un résumé de ce que le chef de l'opposition a dit; et ceux qui prétendent qu'il a insulté les employés publics sont des farceurs qui ont reçu ordre des ministres de nuire à tout un parti, en préjugant, par le mensonge, tout un corps respectable contre l'hon. M. Mercier et ceux qui le soutiennent en Chambre.

Encore deux!

Encore deux mesures retirées: Le Premier ministre a avoué candidement avant-hier qu'il allait retirer encore deux mesures annoncées dans le discours du trône: le bill des réformes judiciaires et celui des assurances.

Et dire que M. Mousseau avait promis au Barreau, de la manière la plus formelle possible, que la première mesure passerait durant cette session!

On a le temps d'augmenter tous les salaires, mais non celui de suivre les sages avis du Barreau qui demande de simplifier notre procédure judiciaire et diminuer les frais des procès.

Avec une majorité de trente en Chambre, M. Mousseau est impuissant. Est-ce paresse ou bêtise?.....

Les subsides

La nuit dernière, la Chambre a siégé jusqu'après 2 heures; mais la soirée n'a pas été entièrement perdue pour la province. L'opposition a réussi à faire retrancher quelques superfétations, classées sous le titre de l'Instruction publique, mais qui ne sont véritablement pas de l'Instruction publique. Les articles suivants surtout ont provoqué des discussions animées:

- Inspection des écoles, \$29,670.
- Augmentation: \$925.
- Pour la publication du *Journal de l'Instruction Publique* en français et en anglais, \$1,000.
- Il était entendu qu'on supprimerait tout-à-fait cette dépense de \$1,000; cependant on la maintient.
- Pour la publication de *L'enseignement Primaire* à Québec, 250.
- Ceci est une nouvelle dépense.
- Collège Commercial, à Varennes, \$500.
- Encore une nouvelle dépense.
- Académie Commerciale, à Ste Geneviève, Jacques-Cartier \$250.
- Encore une nouvelle dépense dont l'honorable M. Mousseau se reconnaît coupable. Souvenir d'élection, dit en riant M. Mercier.
- Société de Numismatique et d'Archéologie, Montréal \$100.
- Retranché.
- Société de géographie, Québec \$300.
- Réduit à \$200.
- Aide pour la publication du *Naturaliste Canadien*, \$400.
- Retranché.
- Transcription, impression et publication des archives canadiennes, \$5000.
- Augmentation: \$2 540.

LETTE PARLEMENTAIRE

Ottawa, 8 mars 1888.

Mon cher rédacteur,
Je ne vous ai encore envoyé aucune nouvelle de la Chambre des Communes. Vous y avez peu perdu: il ne s'est absolument rien fait depuis que le parlement est assemblé.

Est-il possible d'imaginer rien de plus absurde que le système, suivi par Sir John A. MacDonald, de tenir les députés à ne rien faire du tout pendant la première moitié des sessions et de précipiter l'adoption des mesures du gouvernement dans la seconde moitié?

En attendant que les mesures du gouvernement soient présentées, je tâcherais de vous tenir au courant des discussions qui auront lieu sur les bills privés et sur les bills et ordres publics.

Il y a actuellement sur les ordres du jour deux bills de M. Beatty intitulés respectivement "Acte pour pourvoir à la décharge des personnes qui ont fait faillite par le passé" et "Acte pour pourvoir à la juste répartition des biens des insolubles."

Le premier de ces deux bills est une loi civile et par conséquent sous le

contrôle des législatures locales. Ces deux bills auront probablement le sort de tous les autres projets de loi de faillite présentés depuis 1879. Quelques députés vont même jusqu'à dire qu'ils se prêtent plus aux abus que la loi de banqueroute abolie dans la première session du dernier parlement.

On a discuté hier deux projets de loi présentés, l'un par M. Cameron de Huron pour punir l'inceste, l'autre par M. Charlton pour punir l'adultère et la séduction.

Le dernier de ces deux bills devra nécessairement subir des changements importants en comité à moins d'être un embarras réel dans nos lois criminelles.

En effet, tel que ce bill existe aujourd'hui, il favorise le chantage. Nul doute que s'il atteint et punit, dans certains cas avec justice, des crimes affreux comme l'adultère et la séduction, il n'atteigne aussi des innocents et ne soit une source de déshonneur pour des familles entières.

Le bill de M. Cameron, d'après certains députés, serait devenu nécessaire. D'autres prétendent que les cas d'inceste sont très rares au Canada et que l'opportunité du bill n'est peut être pas entièrement prouvée.

Ces deux projets de loi reviendront encore devant la Chambre et j'aurai l'occasion de vous en parler de nouveau.

ECHOS DE LA CHAMBRE

Nouvelle excitation, hier matin, dans les couloirs de la Chambre. Cette fois il s'agissait du bill incorporant une seconde compagnie de gaz à Montréal.

Ce projet de loi peut paraître au premier abord fort acceptable. Tout ce qui tend à détruire un monopole mérite d'être accueilli avec faveur et discuté avec soin.

C'est là un principe libéral. Mais il ne faut pas pour cela fermer les yeux à toutes autres considérations. Nos législateurs sont tenus de combattre les monopoles, et cela dans l'intérêt général, mais il ne doivent pas pour cela se faire les instruments aveugles, inconscients des spéculateurs qui s'autorisent de cette horreur des monopoles pour ruiner des intérêts privés honnêtement acquis.

Dans le cas actuel il est évident que la charte demandée n'est qu'un coup de bourse préparé par un certain nombre de spéculateurs dans le but de faire la baisse, acheter, puis vendre après la session, c'est-à-dire à la hausse.

Nous ne saurions en trouver une meilleure preuve qu'en jetant un coup d'œil sur les noms des promoteurs On y retrouve encore M. Sénécal et ses compagnons MM O'Gilvie, Allan, Burland, Durocher, etc, etc.

Pour ne pas éveiller de soupçons, on a eu le soin d'y joindre les noms de quelques-uns de nos amis les mieux posés de Montréal.

Ce n'est là qu'un truc grossier et nous regrettons sincèrement que quelques-uns de nos amis de la députation s'y soient laissé prendre et aient voté en faveur de ce projet.

Aujourd'hui tout le monde admet que cette nouvelle compagnie de gaz n'est pas sérieuse, mais cela n'empêche pas que le stock de la vieille compagnie est baissé de 6 par cent, et vous allez voir les spéculateurs réaliser des montants considérables au détriment de pauvres veuves et de braves gens qui avaient investi leur argent dans l'ancienne compagnie.

La Chambre siégera cette après-midi, de 2 h. jusqu'à 6. On s'occupera, dit-on, du projet de loi concernant le notariat.

On avait deviné juste, l'hon. M. Lynch a déclaré hier soir qu'il était opposé au bill de la société générale de colonisation etc, mieux connu sous le nom du bill de monopole.

Sur le vote de certains subsides hier soir, un aveu a échappé au premier ministre.

Ce n'est pas la première dépense exagérée qui me frappe depuis que je suis arrivé à Québec; voilà pourquoi j'ai proposé de créer la charge d'Auditeur provincial.

A preuve de l'impopularité croissante de cet amendement, né on ne sait comment au Conseil Législatif, à l'effet d'assujétir désormais les compagnies de chemins de fer au bon plaisir de l'Exécutif, M. Paradis, promoteur d'un bill pour incorporer le chemin de fer St Jean, Napierville et Huntingdon, a déclaré hier soir en Chambre que la disposition nouvelle le mettait dans l'obligation de retirer son projet de loi, et l'a de fait retiré.

La compagnie dont il représente les intérêts préfère s'adresser à Ottawa pour obtenir sa charte que de se soumettre à cette injustifiable exaction.

Le comité des Bills Privés s'est occupé, hier, d'un bill de la corporation de Montréal. La discussion a été faite avec beaucoup de talent par M. Rouer Roy C. R. de Montréal et MM. Tessier et Pouliot, avocats de cette ville.

ACTUALITES.

Un correspondant nous écrivait l'autre jour pour se plaindre amèrement de ce que la compagnie du chemin de fer du Lac St Jean choisissait des anglais de préférence à des canadiens-français comme employés sur la ligne.

Comme ce reproche aurait pu nuire considérablement à la compagnie dans les circonstances, nous avons cru qu'il était de notre devoir d'aller nous renseigner au bureau de la compagnie.

Or voici ce que nous avons constaté, c'est que sur les 12 employés au service de la compagnie, 58 sont canadiens-français et 24 sont anglais. On nous a fait de plus remarquer que sur les 7 directeurs, cinq sont canadiens-français.

On voit de suite quelle injustice nous aurions commise à l'égard de la compagnie si nous avions publié la lettre de notre correspondant.

Madame Nilson a été reçue à la gare, à son arrivée à Ottawa, par un des aides-de-camp du Gouverneur-Général qui l'a conduite à Rideau Hall.

On dit que les membres des deux Législatures se proposent de donner une grande réception dans la semaine ap. des Pâques.

Le conseil de ville s'est réuni hier soir. Lecture a été faite d'une lettre dans laquelle M. l'ingénieur Beaudry donne les conclusions de son rapport en voie de préparation sur la question de l'aqueduc. Il est d'opinion que le meilleur moyen d'assurer une pression de 75 lbs au pouce carré consiste à poser un nouveau tuyau de Lorette à la rue Arago, et de là en deux directions différentes, sur Mont-Plaisant et les parties basses de la ville.

La votation sur le règlement accordant \$350,000 à la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac St Jean sera close à 4 h. cette après-midi.

Il n'y a pas de doute que le règlement sera adopté.

Voici l'état de la votation, à la clôture du poll, hier soir:

Pour le règlement..... 383
Contre..... 20

Majorité en faveur..... 363

Nous remarquons avec plaisir que St Roch a fourni plus de votes que tous les autres quartiers de la ville réunis.

Cela ne nous étonne pas. On retrouve toujours cette vaillante population à son poste, lorsqu'il s'agit de questions d'intérêt public.

"On demande des ministres" s'écrite la *Concorde*. Ce mot peint exactement la situation.

Une nouvelle lettre d'Ottawa, en date d'hier, remise à lundi, faute d'espace. Aussi une communication de M. G. T. Tremblay, notaire.

Allons! M. Mousseau, il est bon, croyons-nous, de vous rappeler que vous avez promis de soumettre à la Chambre le contrat de l'asile de Beaufort.

Hâtez-vous, puisque d'après vous la session est à peu près terminée.

Et le contrat mérite un peu de considération.

Hier les socialistes de Paris ont voulu faire un mass meeting près des Invalides. La police en avait eu vent, et n'a pas eu de peine à disperser les 6,000 personnes du rassemblement. On dit que Louise Michel a été arrêtée. Paule Minck brandissait un revolver pendant le tumulte.

Faute d'espace, nous ne pouvons donner aujourd'hui le compte rendu de la dernière réunion de la Chambre de commerce.

A lundi.

LE MEURTRE D'AYOTTE

Chabot, fils, trouvé coupable d'homicide.

On se rappelle que Chabot, père, a été trouvé coupable du meurtre d'Ayotte aux assises criminelles d'Arthabaska, et condamné à être pendu le 11 mai prochain.

Le procès du fils comme complice s'est terminé jeudi midi par un verdict de manslaughter (homicide sans préméditation), contre le prisonnier.

L'honorable W. Laurier a demandé la permission d'ajourner au lendemain afin de présenter une motion pour un reserved case, dans cette cause; cette demande lui a été accordée.

Le juge a annoncé qu'il ne pouvait pas prolonger le terme d'avantage, pour les raisons de santé. En conséquence les jurés ont été déchargés.

Les deux causes de La Reine vs Nap. Blanchet et La Reine vs James Orr, aussi sur accusation de meurtre, ont été remises au prochain terme, le 19 octobre.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

(Séance d'hier après-midi.)

L'honorable M. Mousseau dépose un projet de loi ayant pour objet d'assurer l'indépendance de la législature. Il a l'intention de créer une commission royale qui s'occupera durant la vacance de la codification des règles de la Chambre.

L'honorable M. Mercier fait remarquer qu'à la dernière heure le Conseil législatif est venu imposer un amendement obligeant les compagnies de chemins de fer à se faire autoriser par une proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, ce qui les met directement sous le contrôle de l'Exécutif, qui devra juger si elles ont les moyens de mettre à exécution leurs entreprises. Quelle sera la mesure de ces moyens? Laissera-t-on au gouvernement le libre arbitre sur ce point?

Laissera son à sa discrétion d'exiger une garantie de \$40,000, de \$50,000, ou de \$100,000?

Comme le dit avec raison l'honorable M. Beaubien, le gouvernement, mal renseigné pourra se prévaloir de cette clause subrepticement pour entraver les projets de chemins de fer.

L'honorable M. Mercier voit une influence occulte dans cette tentative équivoque. L'indifférence d'un parti politique? n'est pas prêt à le dire; mais enfin une main mystérieuse se trahit dans tout cela.

Le premier, trouve que le Conseil législatif est monté sage en prenant l'initiative de l'amendement dont on se plaint; M. Duhamel n'approuve aussi, car, dit-il, ce sera un empêchement salutaire à la spéculation qui se fait sur les chartes de chemin de fer.

LA NOUVELLE LOI D'ANATOMIE

L'honorable M. Mousseau dépose des résolutions concernant l'étude de l'anatomie. Les trois clauses qui la composent contiennent en substance les dispositifs suivants:

Pour les fins de l'étude de l'anatomie, la province de Québec est divisée en deux sections qui seront nommées "Section de Québec" et "Section de Montréal."

On nommera un inspecteur d'anatomie pour chacune de ces sections et un sous-inspecteur d'anatomie pour chaque district judiciaire, lesquels ne pourront être liés à aucune université ou école de médecine.

Chaque école de médecine paiera à l'inspecteur d'anatomie, en sus des frais de transport et d'inhumation, une somme de dix piastres pour chaque cadavre livré, et l'inspecteur paiera à ce sous-inspecteur pour chaque cadavre de cinq piastres en sus des frais de transport.

Les infractions à la loi qui sera passée sur ces résolutions seront punissables d'amendes plus ou moins fortes.

On n'a qu'à lire la 2e résolution pour constater un fait étrange au premier abord: c'est que l'on veut légalement organiser un véritable trafic de cadavres. Les hôpitaux devront, dans les 24 heures, remettre les cadavres non réclamés à l'officier nommé par le gouvernement.

Si les parents se présentent un jour après, il sera trop tard. Le corps sera peut-être déjà sur la table de dissection. (M. M. B.) qui étouffe le plus dans la loi proposée, c'est le prix reçu par les inspecteurs en échange des cadavres, \$10 pour l'inspecteur, \$5 pour le sous-inspecteur; l'un fera un profit sur l'autre. Il est très surprenant qu'un pareil trafic de chair humaine soit légalisé.

Aussi l'honorable M. Mercier s'élève avec indignation contre ce dispositif. D'après cette loi, comme il le dit d'une voix vibrante d'émotion, nous verrons des gens qui vivront et feront vivre leurs familles d'une commission sur la vente de la chair humaine.

Il présente l'amendement suivant: "Que la seconde résolution ne soit pas lue maintenant, mais qu'elle soit résolue que la dite résolution en légalisant le trafic de cadavres, consacre un principe immorale."

En réponse, le premier ministre se montre très faible; il se rabat sur les enlèvements de cadavres commis par les étudiants de Montréal, et contre lesquels on a tant fulminé.

La meilleure défense présentée en faveur de la mesure l'est par les députés appartenant à la profession médicale, qui admettent bien que l'organisation des inspecteurs à commission a un caractère repoussant, mais sont unanimes à dire qu'il n'y a pas d'autre mode praticable, et que de deux maux ils choisissent le moindre.

M. Martel, Beaubien, Labege, se prononcent en ce sens.

L'honorable M. Mercier maintient son amendement tout en exprimant son respect pour l'opinion médicale qui vient de se manifester. Pour sa part, il persiste à croire que l'on pourrait mieux avoir des inspecteurs salariés que de les payer à tant de cadavres. Le délai de 24 heures lui paraît aussi bien trop court pour réclamer les cadavres.

Son amendement est finalement rejeté sur divers motifs.

Séance du soir.

Il avait été entendu la veille que la Chambre en finirait ce soir avec le bill du monopole. Mais le promoteur étant absent, il s'éleva quelque tapage sur la question de savoir si on procéderait ou non finalement la reprise du débat est fixée à mardi prochain.

La lecture du bill concernant l'Institut Trafalgar. M. Stephens.

La lecture du bill pour incorporer la compagnie de chemin de fer de Massawippi et de la jonction de Magog. L'honorable M. Robertson.

La lecture du Bill pour amender de nouvelles l'acte incorporant la Compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu. M. Martel.

M. Paradis demande à retirer le bill d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de St Jean, Napierville et Huntingdon, et cela à cause de l'amendement du Conseil législatif, qui asservit les chartes de chemin de fer au bon plaisir du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'honorable M. Joly demande pourquoi l'amendement n'a pas pris naissance ici. C'est sans doute parce que l'on a craint que cette branche de la législation ne consentit pas aisément à cette déléation des pouvoirs de la législature à l'Exécutif.

L'honorable M. Beaubien dit que la question, telle que posée par M. Paradis, n'est pas d'aussi minime importance qu'elle le paraît. Elle contient une grave question: les chartes de chemins de fer relèveront-elles à l'avenir de la législature ou de l'Exécutif? Pour sa part, il ne consentira certainement pas à ce que le Parlement fasse un tel abandon de ses prérogatives. Une telle décision serait grosse de dangers pour l'avenir.

L'honorable M. Marchand énonce l'idée d'une conférence des deux branches de la législature sur cette importante question.

LE DROIT DE PECHE

L'honorable M. Lynch développe assez longuement des résolutions touchées à peu près en ces termes: "Le commissaire des terres de la couronne et tout officier ou agent sous son contrôle autorisé à cette fin pourra consentir des baux annuels de celles des terres de la couronne qui se trouvent situées sur les bords des lacs et des rivières de la province de Québec dans lesquels le droit exclusif de faire la pêche appartient à la couronne en sa qualité de propriétaire riverain, aux prix et sujet aux conditions, règlements, et restrictions qui pourront de temps à autre être établis par le lieutenant-gouverneur en conseil, et que ces conditions, règlements et restrictions soient publiées dans la Gazette officielle de Québec."

Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra diviser la province en circonscriptions de pêche et nommer pour chaque circonscription un garde-pêche. La rémunération des garde-pêche sera fixée par le commissaire des terres et sera payée à même les revenus provenant de l'opération de cette loi.

Le commissaire des terres de la couronne ou tout officier par lui autorisé à cette fin pourra accorder pour une période n'excédant pas un mois, des permis de pêcher dans des eaux quelconques avoisinant des terrains qui ne seront pas sous bail, aux termes et sujet aux restrictions et conditions qui seront prescrites par un ordre en conseil à cet effet."

Les avis ne semblent pas partagés sur cette mesure; d'ailleurs, elle était promise dans le discours du trône et s'est fait tellement attendre que la Chambre semble tout à coup prise du désir d'en finir au plus vite.

M. Stephens, l'honorable M. Joly, M. Martin, Asselin, échangent quelques observations.

M. Gagnon demande si le gouvernement s'est enquis des montants que le gouvernement fédéral retire de cette source de revenu.

L'honorable M. Lynch—Il en a été question, mais nous n'en sommes pas arrivés à une constatation arrêtée du montant.

Les résolutions sont adoptées en comité.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité et adopte presque tout le chapitre de l'Instruction publique avec quelques restrictions.

Par l'article des Ecoles normales, l'hon. M. Mercier fait toucher du doigt certaines corrections à faire dans le but d'ôter aux ennemis des Ecoles normales toute raison de leur faire la guerre. Par exemple, on prétend que, d'après le système suivi, les Ecoles normales servent plutôt à former des hommes de profession que des instituteurs, et manquent ainsi leur but. Cela dépend surtout de ce que les écoles élémentaires n'offrent pas de salaires assez rémunérateurs pour les jeunes gens qui sortent des Ecoles normales avec des ambitions grandes comme le monde.

Dans les autres pays on paie bien les instituteurs; tandis qu'ici, leur traitement est vraiment ridicule. Il y a une immense réforme à faire et l'avenir du pays est à ce prix. Avec de bons instituteurs, nous aurons de bons élèves; nous relèverons particulièrement l'électorat, qui laisse à désirer sous le rapport de l'instruction.

Nous voudrions pouvoir répéter mot pour mot les patriotiques expressions du chef de l'opposition, qui brûle du désir de voir le système de l'éducation assis sur des bases pratiques et productives en bons effets.

L'honorable M. Mousseau est porté à croire que l'Ecole normale McGill est plus adaptée que nos écoles françaises aux besoins de l'éducation primaire. Il admet qu'il y a matière à amélioration dans notre système d'écoles normales.

M. Leblanc tâche à défendre le système actuel; mais il est lui-même une preuve du contraire. Elève de l'Ecole normale, professeur ensuite durant quelques années dans une académie supérieure, il est aujourd'hui avocat et membre du parlement; mais il n'a jamais servi comme instituteur dans une école primaire.

M. Labege fait une longue énumération d'élèves de l'Ecole normale qui à sa connaissance se sont voués à de tout autres carrières que l'enseignement primaire, qui ne leur offrait pas une rémunération convenable.

Sur l'article des livres de prix, ce n'est vraiment pas raisonnable, dit l'honorable M. Mercier; vous demandez \$4,500 pour l'an prochain, il y en a eu autrefois pour le même objet \$5,000 par mandat spécial; \$9,500, c'est vraiment trop.

Le Trésorier admet cela, mais il se dit lié par des contrats antérieurs.

CORRESPONDANCES

Monsieur le rédacteur.

Veillez m'accorder un tout petit espace dans les colonnes de votre intéressant journal pour attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité qu'un plus grand nombre de termes de la Cour du magistrat de district soit établi à la Pointe Bleue.

Au terme de février dernier, 32 causes contestées ont été appelées et huit jugements ont été rendus par notre magistrat de district, M. Arthur Hudon, qui son honnêteté, sa probité et de hautes connaissances légales font respecter de tous.

En effet, M. le rédacteur, le nombre d'affaires va ici augmentant tous les jours et seulement quatre termes de cette Cour par année sont tout à fait insuffisants. Il nous faudrait un terme tous les deux mois. La population et par suite le nombre de causes est aussi considérable qu'à Chicoutimi où, outre que le magistrat est tenu de siéger six fois par année, il y a la Cour de Circuit qui siège quatre fois.

Il est bien vrai que notre magistrat dont la bonté n'est surpassée que par son désir de donner justice se prête volontiers à ajourner la Cour quand besogne est; mais il serait beaucoup plus avantageux que des termes fussent fixés, car alors le magistrat serait tenu de s'y rendre et les plaideurs sauraient à quoi s'en tenir.

Aussi j'espère, M. le rédacteur, que le gouvernement voudra bien prendre ces quelques remarques sous sa considération et que six termes de la Cour du magistrat seront fixés à la Pointe Bleue par année.

Pointe Bleue, 6 mars 1883.

UN MARCHAND.

A TRAVERS LA VILLE.

AUJOURD'HUI 10 MARS.—SS. Quarante Martyrs—Lever du soleil à 8 heures 28, coucher à 5 heures 53.

TEMPERATURE.—Variable, doux.—Thermomètre (Vahl, opticien rue St Jean) 28 au-dessous de 0 Fahr.

LA JOURNÉE.—A 2 h. après-midi, Assemblée législative.—Musique ce soir au Pavillon Grande Allée, par le 8e Bataillon.

UNION ST JOSEPH.—M. Pierre Giroux vient d'être élu président de l'Union St Joseph, St Sauveur.

HONNEUR AUX CANADIENS.—C'est avec plaisir que nous apprenons que M. E. Lantier, ingénieur civil, vient d'être nommé à une position très importante sur le chemin de fer Pacifique canadien, avec un salaire de \$2,000 par an. Il sera stationné sur la division Algonna.

—Recette des halles pendant le mois de février: Berthelot.....\$ 76 00 Champlain..... 150 00 Finlay..... 117 60 Jacques Cartier..... 352 00 Montcalm..... 93 03

QUEBEC CENTRAL.—Cette ligne doit être ouverte aujourd'hui même entre Lévis et la Beauce.

DIFFERE, NON PERDU.—Il paraît que la

grande tempête de Wiggins a été remise un peu plus tard que sa date; le bal doit commencer demain et continuera pendant au moins une semaine.

MORT SUBITE.—M. Edouard Paquet, coramonnier à St Romuald, est mort soudainement il y a une couple de jours; il était âgé de 50 ans, et laisse une veuve et huit enfants.

POUR L'EUROPE.—M. O. Edouard Gauvreau, de la maison Gauvreau, Peletier & Cie, est parti hier matin pour Halifax.

Il doit y prendre le vapeur qui le conduira en Europe. M. Gauvreau y fera les achats de la maison.

PILOTES.—Le rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries constate que le revenu total de la Corporation des Pilotes pour l'année dernière a été de.....\$124,562 50 et la dépense..... 23,625 36

Profits nets.....\$100,938 14 Chaque pilote a reçu \$602.60. 144 vaisseaux étrangers ont payé \$17,470.61. 796 vaisseaux anglais, \$98,012.89.

LUMIERES.—L'entretien des lumières au-dessus de Montréal a coûté l'an dernier.....\$71,048 50 Entre Québec et Montréal.. 14,643 05 En bas de Québec..... 91,098 66

Pour la construction des bâtisses et lumières, il a été dépensé au-dessus de Montréal..... 13,581 04 Entre Québec et Montréal.. 21 70 En bas de Québec..... 3,710 31

Grand total.....\$194,103 26

ELECTEURS.—Le greffier de la cité vient de terminer la liste des personnes autorisées à voter aux élections des députés aux communes.

Ceux qui ne seraient pas sur cette liste peuvent y faire inscrire leurs noms en s'adressant au bureau du greffier, à partir du 13 mars courant jusqu'au 13 avril prochain.

Le détective Bolger a arrêté hier à Sillery, un jeune homme de 20 ans, Elie Rancour, accusé d'avoir dérobé quelques 2,000 livres de fer aux ateliers du chemin de fer du Nord.

Le prisonnier est du village Bickell; il paraît qu'il avait vendu le fer à un marchand de la rue St Paul, et que c'est ainsi qu'on a découvert le vol.

—Je suis très heureux de pouvoir certifier l'efficacité du Strop de Merister Composé et les qualités qu'on lui attribue. J'en ai fait l'expérience, mes petits enfants souffraient de cette toux si mauvaise en automne, et à tel point qu'ils ne pouvaient dormir un instant. J'achetai une bouteille de Strop Merister Composé afin d'en faire l'essai. J'en donnai à mes enfants et l'effet fut comme magique. Toute mère qui se soucie de la santé de ses enfants devrait en faire usage dans les temps de rhume.

MME J. P. JOHNSON.

—M. P. J. Collins informe le public en général qu'il transportera son établissement de balances à l'ancienne fonderie Marcotte.

M. Collins remercie ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'elles, et verra comme par la passe à des prix défiant toute compétition.

Il a toujours en main un assortiment de poids et balances de toutes sortes.

Aussi il se charge de réparations et échanges de balance, et garantie sera donnée à chacune de ces balances.

MAISON JACQUES CARTIER.—MM. H Gagnon & Cie ont l'honneur d'informer leurs pratiques et le public en général, que les grandes améliorations qu'ils ont fait faire à leur magasin de tapis, sur la rue des Fossés, se terminent cette semaine, et qu'en conséquence, samedi le 23, ce nouveau magasin sera ouvert et l'on y trouvera un grand assortiment d'articles de goût, d'utilité et de fantaisie pour les étrennes de Noël et du jour de l'An. Les prix et les articles seront à la portée de toutes les bourses.

Ce magasin se trouve en communication avec celui de la rue de la Couronne; ce qui en fait un des plus spacieux de St Roch.

—Nous attirons une attention toute spéciale sur la balance de tapis et prélatins qui nous reste en mains.—Une réduction plus que libérale sera accordée aux acheteurs.

H. Gagnon & Cie No 58 Rue de la Couronne—120 Rue des Fossés.

Aucun avis de mariage ou décès ne sera publié s'il n'est accompagné du prix de publication: 25 cents par insertion.

NAISSANCE.

Le 10 mars, la dame de Emmanuel La Roche, un fils.

DECES.

Hier à St Roch à l'âge de 63 ans, après quinze jours de maladie seulement, soufferte avec la plus grande résignation, Sieur Léon Godbout. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant à 8 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, no 81 rue du Roi, à 7 1/2 heures précises pour l'église St Roch.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Hier, le 8 courant, à l'âge de 63 ans Dame Angelle Bilodeau, épouse de sieur Joseph Roussin, charpentier. Elle sera inhumée lundi, le 12 courant, à 9 heures. Le convoi partira de sa demeure, No 278, rue St François à 8 1/2 heures précises.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Différentes causes, l'âge avancé, les écoulements et la prédisposition héréditaire, tendent à rendre les cheveux gris, et chacune de ces causes en détermine la chute prématurée.

L'Ayer's Hair Vigor rend aux cheveux décolorés gris ou fanés leur couleur naturelle, brune, blonde, châtain ou rouge. Il adoucit le cuir chevelu en le nettoyant et en lui donnant une action saine.

Il enlève les pellicules et guérit les affections causées par l'excès des humeurs. Il arrête la chute des cheveux, et produit une nouvelle croissance dans tous les cas où les follicules ne sont pas détruits et où les glandes n'ont pas été affectées.

Les effets en sont incomparables sur les cheveux faibles ou malades, et quelques applications suffisent pour leur rendre le brillant et la vigueur de la jeunesse.

Être et inoffensif dans son emploi, l'Ayer's Hair Vigor est sans rival pour la chevelure et spécialement estimé pour le lustrer doux et la richesse du ton qu'il donne aux cheveux. Il ne renferme ni huile, ni teinture, et ne déteint pas sur la toile; de plus, il adhère longtemps aux cheveux, auxquels il conserve la fraîcheur et la force.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E. U., Chimistes pratiques et analystes. En vente chez tous les Pharmaciens.

ANNONCES NOUVELLES.

ESSEUX! ESSEUX!

M. BALTHAZAR HAMEL

de Lotbinière, a le plaisir d'annoncer au public qu'il considérablement agrandi sa fabrique d'essieux de fer. Essieux dits "Patentes" et "demi-patentes", les meilleurs, les plus commodes et les moins dispendieux qu'il soit possible de trouver. Qu'on ne se gêne pas d'en demander, on ne se fatiguera pas d'en faire. Vente en détail comme en gros. Adressez-vous à B Hamel, fabricant d'essieux en fer, Lotbinière.

10 mars 1883

EN VENTE

BOIS DE CHAUFFAGE

ARCHER & CIE.

5 mars 31

Musique pour tout le monde

Méthode ingénieuse de Merrill.

(Droit de reproduction réservé.)

Elle aide les enfants et toutes autres personnes à commencer l'étude de la musique, qui, avec cette méthode n'est plus un travail pénible, mais un véritable amusement. Avec CETTE NOUVELLE METHODE, l'on peut apprendre tout ce qui a rapport avec la gamme musicale, les degrés de la Gamme, les clefs, les notes, les repos, l'échelle et les intervalles de l'échelle, la place des lettres sur l'échelle et leur relation avec les clefs de l'instrument, (ceci est très important pour les enfants) le Bémol, le Dièse, et leur usage, toutes les différentes clefs et la manière de former des chœurs et de mettre des paroles en musique.

Elle enseigne aussi à prendre de suite par la voix, les différents tons de ré, mi, etc., et contient un catéchisme musical complet. C'est *multum in parvo*. On apprend tout cela en s'amusant, en jouant de petits airs familiers. Les personnes mêmes qui n'ont de talent pour la musique peuvent parvenir à jouer ce qu'ils veulent, car il est impossible qu'ils se trompent de clef, d'après la méthode.

Nous envoyons, avec la méthode, une direction complète, et quatre morceaux de musique. Prix \$1.00. Expédié par la Maille. CHICAGO PIANO CO. 78 et 80 Van Buren st. Chicago Ill.

PLUS DE SURDITE.

L'huile de requin de Foo Choo.

Redonne l'ouïe à ceux qui l'ont perdue, et est positivement le seul remède connu pour la surdité.

Cette huile est extraite d'un certain requin capturé dans la mer Jaune. Ses facultés restauratives, quant à la surdité furent découvertes par un prêtre Bouddhiste vers l'année 10 Les cures opérées par ce remède sont tout simplement merveilleuses. Envoyé franc de port à toute adresse sur réception.

Envoyez de suite à Kaylock et Jenney, 7 Dey Street, New-York, et vous recevrez ce remède extraordinaire par le retour de la maille.

HAYLOCK & JENNEY, 7 Dey Street, New-York.

Seuls agents pour l'Amérique.

27 sept. 1882.

LE VÉRITABLE MAGASIN DU BON MARCHÉ

Nous venons de recevoir 17 caisses de coupons de toutes sortes:—Coupons d'Indienne, de Batiste, de Jackonet, Shirting, de Jean, de Coton Rouge, de Coton à Drap (2½ verges de large), de Duck, (pour over-all) que nous vendons pour la moitié du prix de la valeur réelle.

REDUCTION DE 20 PAR CENT SUR TOUTES LES MARCHANDISES EN GENERAL POUR FAIRE PLACE AU NOUVEAU STOCK DU PRINTEMPS

Hâtez vous d'en profiter.

L. P. BILODEAU

COIN DE LA RUE DE LA COURONNE Près du marché de St-Roch



CORPORATION DE QUEBEC.

HOTEL DE VILLE.

Québec, 9 mars 1883

AVIS PUBLIC

est par ces présentes donné des soumissions cachetées, endossées... à la station du Feu... et adressées au sousigné...

L. A. CANNON, Greffier de la Cité.

Liste des voteurs de la cité de Québec aux élections parlementaires de la province de Québec pour 1883, en vertu de l'acte électoral de Québec.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 6 mars 1883.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que les listes des électeurs dans les divers quartiers de la cité de Québec...

L. A. CANNON, Greffier de la Cité.



POUR LES ROGNONS, LE FOIE et les Organes Urinaux LE MEILLEUR PURIFICATEUR DU SANG

Il n'y a qu'un moyen de guérir toute maladie, et il consiste à en faire disparaître la cause, quelle qu'elle soit.

H. H. Warner & Co. Toronto, (Ont.), Rochester, (N. Y.), Londres, (Angl.) 16 janvier—1a.

LARUE ET PACAUD AVOCATS

BUREAU DE L'ÉLECTEUR, Basse-Ville, Qué. ec. ACHILLE LARUE, ERNEST PACAUD, ex-M. P. ex-Protonotaire

Guérison de la Consommation

Un vieux médecin, retiré des affaires, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la Recette d'un simple Remède végétal pour la guérison de la Consommation...

COMMIS DEMANDES

Pour le 1er mai prochain, un commis sachant le français et l'anglais, et ayant de l'expérience dans le commerce d'épicerie.

SOUSSIONS DEMANDEES

Des soumissions cachetées et endossées "soumission" seront reçues jusqu'au DIX MARS prochain, samedi, inclusivement par M. Robin, curé de St-Antoine de Tilly...

A vendre.

240 Acres de terre, dont 40 défrichés, et 200 contenant du bon bois de commerce: un moulin à farine ayant deux paires de moulins...

GEORGE BELLERIVE

AVOCAT 139, rue St. Pierre, Victoria Chambers. 18 sept 6m

LANGLOIS & JOLY

C. B. Langlois, Q. C. E. G. JOLY, L. L. B. AVOCATS 119, rue St. Pierre. 26 fév 1m

L'ÆTNA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Son actif est si productif, et elle est si prudente dans le choix de ses risques que l'intérêt de son argent seul paie plus que ses pertes par la mortalité...

Laissant en mains.....\$808,415 83 Intérêt en 1878 et 1879.....\$3,474,675 30 Mortalité en 1878 et 1879.....2,348,421 35

Laissant en mains.....\$1,006,679 31 Progrès durant les 15 années précédentes

1864.....\$ 7,538,612 85 1875.....\$20,657,603 56 1869..... 10,305,512 23 1876..... 22,092,834 32 1870..... 12,284,594 21 1877..... 23,857,648 95

Janvier 1er 1882.....\$27,055,884 76 L'ÆTNA assure aux taux les plus réduits sur la vie et sur le système de dotation, c'est-à-dire que l'assuré peut retirer son argent dans 10, 15 ou 20 ans.

JOS. GRONDIN, Agent.

Solliciteurs { P. JOBDON, C. GUAY. Bureau N° 51, rue St. Pierre, Basse-Ville 18 déc 8m

CANADA. PROVINCE DE QUEBEC, District de Québec, No 366.

Dame Célaire Marquis, Demanderesse; Joseph Métivier, Défendeur. Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause. Québec, 16 février 1883. PELLETIER & CHOUINARD, Procureurs de la Demanderesse. 16 fév 1m

Marchandises Nouvelles.

F. X. LEPAGE

MARCHAND

53, rue de la Couronne, St. Roch.

Invite spécialement le public et ses amis de la ville et de la campagne et tous les acheteurs de marchandises sèches à venir visiter son magasin et son magnifique assortiment de Tweeds canadiens, anglais et écossais, casimir noir, président, moscou et drap de castron, ainsi que ratines noires et de couleurs.

Articles de dent, spécialité de la maison. Indiennes et cotons, shirtings, winceys, toiles à robes, fleurs, dentelles, etc., etc. Pour les voyageurs: Valises et portemanteaux. Aussi:—Peaux et casques en crémier, doublés en astrakan et buckram, etc. Allez donc chez F. X. LEPAGE, Rue de la Couronne, No. 53, St. Roch Québec. 23 oct

THIS PAPER MAY BE FOUND ON FILE AT GEO. F. HOWELL & CO'S Newspaper Advertising Bureau (10 SPRING STREET), WHERE ADVERTISING CONTRACTS MAY BE MADE FOR IT IN NEW YORK.

AVENDRE OU A LOUER A la Canardière.

Vaste, spacieux, cottages, 12 chambres,—grange, écuries, glacière et caveau.

Maison de ferme avec 10 acres de terre deux puits sur la propriété. Situé à 1 mille du Pont Dorchester. S'adresser à ROBT. BURLAND, 120, rue St. Pierre. 2 mars 1s

PORTEUR DEMANDE

On a besoin d'un porteur pour distribuer l'Électeur dans la ville. S'adresser à ce bureau.

114, RUE ST-JOSEPH, 114

AUMAGASIN EN LIQUIDATION

GRANDS AVANTAGES POUR LES ACHETEURS

Les acheteurs sont toujours certains de trouver de bons lots dans un magasin qui liquide sérieusement.

L. PARADIS

MARCHAND

114, RUE ST-JOSEPH, 114

offre aux acheteurs un assortiment des plus variés en fait de Tweeds, Casimirs, Draps, Etoffes à Robes, Coton et Indiennes, etc., etc. M. Paradis désire vendre et vendre vite, et pour atteindre ce but il veut de réduire encore le prix de ses marchandises. Les acheteurs sont spécialement invités à aller lui rendre visite à son magasin. L'avance nous promettons à tous satisfaction. 20 fév 2m

COMMIS DEMANDE

On demande un commis pour hôtel et épicerie.

S'adresser OPHAS ROUSSEAU, Quai Laroche. 23 fév 15j

LIBRAIRIE ST-JEAN-BAPTISTE

P. A. PELLETIER

170 rue et faubourg St-Jean 170

VALENTINS en boîtes, sachets etc., etc. Valentins comiques en français et en anglais. Reçu aussi une caisse de papier parcheminé avec enveloppes achetées pour la moitié de sa valeur et vendu à très bon marché. Livres de prières assortis, croix et bénitiers en porcelaine, livres d'histoire, de littérature, albums, objets de fantaisie, encriers, plumes, papiers, enveloppes, sucre, etc., cartes, chromos avec motifs, etc., etc. Le tout à des prix très modérés. Une visite est respectueusement sollicitée. P. A. PELLETIER Libraire. 13 déc



VOICI LE VRAI SIROP DE MERISIER COMPOSÉ.

Ce sirop composé de gomme d'épinelette voyanne et sirop de merisier, est reconnu par être le meilleur. A. C. DIONNE, 243, rue Lafontaine, Montréal

FEUILLETON DE L'ÉLECTEUR

FILLE DU MEURTRIER

DEUXIEME PARTIE.

XXXIV.—OU JACQUES LAMBERT FAIT UN HEUREUX.

—Ah! monsieur Verdier, je ne me souviens déjà plus de ce que j'ai souffert!... Que vous êtes bon, mon Dieu!... comment vous témoignez ma reconnaissance pour les paroles que vous venez de prononcer et qui me rendent la vie et l'honneur!... vous me demandez pardon!... vous m'avez tendu la main le premier!... oh! je ne l'oublierai jamais!

—Je demandais à Dieu de vous éclairer..... Vous le voyez, la lumière s'est faite..... continua l'ex-capitaine en souriant, et je viens vous adresser une prière, celle de reprendre dès demain et de conserver désormais la place que vous occupiez dans ma maison... —Certes, je le ferai, monsieur, et avec bonheur... répondit vivement André... mais auparavant je vous conjure de vouloir bien m'accorder une grâce... —Je suis tout disposé à vous être agréable en toutes choses... que désirez-vous? —Un congé de quelques jours... —Soit..... je vous accorderai ce congé lorsque vous m'aurez dit quel doit être son usage... —Je voudrais aller à Brest, passer une semaine auprès de ma mère que je n'ai pas vue depuis longtemps... —J'espère bien que vous n'avez reçu aucune mauvaise nouvelle?..... madame de Villier n'est point souffrante? —Non, monsieur, grâce au ciel! —Alors, pourquoi choisir juste ce moment pour aller lui rendre visite?... ne pouvez-vous remettre votre voyage à un peu plus tard?

—C'est impossible, monsieur... —Une affaire importante réclame donc impérieusement et immédiatement votre présence à-bas? —Oui, monsieur..... —Puis-je vous demander quelle est cette affaire? —Elle m'est absolument personnelle, et je vous prie humblement de vouloir bien ne pas me questionner à son sujet... —Et, si je vous disais que je la connais? —Je répondrais que vous vous trompez sans doute..... —Je vais vous donner à l'instant la preuve du contraire.... André de Villiers fit un geste d'incrédulité. —Vous allez à Brest, reprit Jacques Lambert, dans le but unique d'emprunter sur les biens de votre mère pour me rembourser l'argent volé dans ma caisse la nuit dernière... est-ce vrai, oui ou non? André se tourna vers le contre-maître, et lui dit d'un ton de reproche: —Ah! Pierre, vous m'avez trahi! c'est mal! —N'accusez pas ce brave homme!.....reprit vivement Jacques Lambert; il m'a rendu le plus

grand service, puisque grâce à lui je puis vous empêcher de faire une folie qui m'aurait causé un déplaisir mortel... —Je vous ai dit, combien j'étais profondément touché et reconnaissant de votre bonté, monsieur Verdier... répliqua André, mais je vous supplie de ne point chercher à combattre ma résolution.....elle est irrévocable! —Est-il possible, mon enfant, que vous songiez à dépouiller votre mère du peu qu'elle possède! Ce serait l'acte d'un mauvais fils, savez-vous! —Ma mère m'approuvera, j'en réponds!... elle se trouvera heureuse de me venir en aide de tout son pouvoir pour une réparation légitime..... —Je m'explique mal votre obtination, mon cher André!..... vous n'avez rien à réparer puisque vous n'êtes coupable de rien..... —Je suis coupable d'avoir abandonné mon poste au moment où le vol s'accomplissait!..... je suis responsable d'une somme qui m'avait été confiée!..... je prétends la rembourser jusqu'au dernier sou, et si l'argent de ma mère est insuffisant, je comblerai le déficit avec mon travail.....il me

fandra beaucoup de temps sans doute, mais ce temps, vous ne refuserez pas de me l'accorder... —Allons! s'écria Jacques Lambert, je vois bien qu'il n'existe qu'un seul moyen de triompher de votre entêtement... et ce moyen, je vais l'employer... Vous voulez me rembourser!... vous le voulez à toute force! vous le voulez à tout prix? —Oui, monsieur... —Eh bien! j'y consens, mais la petite fortune de madame votre mère doit rester intacte..... Il est un autre moyen de vous acquitter envers moi, puisque vous prêtez nez me devoir quelque chose... —Un autre moyen? —Oui... —Lequel?... —Un mariage... —Vous pensez à me marier!... s'écria le jeune homme stupéfait. —Parfaitement bien..... je connais une jeune fille qui n'est pas sans fortune..... je crois pouvoir l'obtenir pour vous, et vous me rembourseriez sur la dot..... Eh bien, que dites-vous de cela? —Je dis, monsieur, que je refuse cent fois plutôt qu'une... —Pourquoi donc?..



CHEMIN DU GRAND TRONC

A partir de lundi 2 octobre 1882.

TRAINS POUR L'OUEST.

11.00 A M—Train mixte pour Richmond, Montréal, Sherbrooke, Island Pond et toutes les stations locales.

TRAINS POUR L'EST.

Départ de Montréal..... 10 00 p m Arrivée à la Pointe-Lévis..... 6 50 a m

14 1882



QUINA LAROCHE ELIXIR VINEUX Phosphaté

Recommandé aux Femmes enceintes et aux Nourrices; facilite le Serrage, la Dentition et la Croissance des Enfants.

Seul dépôt chez M. Brasseur, Professeur Botanique, diplômé, rue St Joseph, No. 25, St Roch, Québec.

MACK'S MAGNETIC MEDICINE



Aliment nutritif du cerveau et nerfs. Est un remède sûr, prompt, et efficace pour les affections nerveuses, dans toutes leurs phases.

MACK'S MAGNETIC MEDICINE CO Windsor, Ont., Canada

Charbon à vendre

De toutes qualités, en aucune quantité, pour la convenance des acheteurs, et au plus bas prix.

GEDEON GAGNON, 119, rue St Pierre, Ter mai



C. de F. Québec et Lac St. Jean

Trains de fret et de passagers, tous les jours, dimanche excepté, aux heures suivantes:

DEPART DE QUEBEC, gare du Palais.

1 00 P M—Train-poste pour St. Raymond, arrivée à 6.30 p m.

DEPART DE ST. RAYMOND.

1 20 a m—Train-poste pour Québec, arrivée à 8.50 a m.

Touchant à Petite-Rivière, Ancienne-Lorette, St. Ambroise, Valcartier, St. Gabriel, Ste Catherine, Lac St Joseph, Lac Sergent et Bourg-Louis.

Les trains marchent sur l'heure de Montréal. Les trains coïncident à St. Ambroise avec la diligence de Lorette (village indien), à la station Valcartier avec la diligence du village Valcartier, et au lac St Joseph avec le bateau St Joseph qui touche à tous les ports de ce lac.

Billets de retour à moitié prix pour le samedi. LEVE & ALDEN, J. G. SCOTT, Agents des billets. Sec. et Gérant. Commercial Chambers. 15 nov 1882

POUR LES FETES

Vous trouverez chez RENAUD & CIE 25, rue St. Paul,

Un mago lique assorti de CHAMPAGNE, 3 et 4 branches, des LAMPES de table, d'un travail et d'un fini parfait. Une importation toute récente d'objets d'argenterie, tels que PERLES, FCIE A L'EAU, PORTE-CARTES, HUILIERIE, S, etc., dont le goût, l'élégance et la beauté défient toute comparaison.

— A USBI — GUTHRIE. Nous avons en mains un large assortiment de VERRES A CHAMPAGNE, A CLAVIN, CARAFES, etc., en verre cristallin, que nous vendrons à GRANDE REDUCTION. RENAUD & CIE 24, rue St Paul.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC, District de Québec No 144. Cour Supérieure.

Le vingt-septième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt trois.

Présent. L'Honorable Juge R. Alley. Arthur Davidson Rose, de la paroisse de St. Patrice de Bourville, seigneur, Demandeur; vs. "The Chaudière Copper Mining Company," Corporation établie par la loi à l'Etat du Massachusetts et ayant son principal bureau d'affaires à New-Bedford, à Massachusetts susdit, Défenderesse.

Vu la requête présentée de la part du Demandeur ainsi que l'affidavit produit et le retour de l'huisier au Bref de sommation en cette cause et vu qu'il appert que la Défenderesse n'a ni Bureau d'affaires ni agent en cette Province qu'elle n'y transige pas d'affaires maintenant, mais qu'elle y possède des propriétés: Il est ordonné que par des avis devant être publiés pendant un mois en langue française sur le papier-nouvelles "l'Electeur" publié dans cette langue en la Cité de Québec et en langue anglaise sur le Daily Evening Mercury, papier nouvelles publié en cette dernière langue en la Cité de Québec, la défenderesse soit sommée de comparaître dans un mois de la date de la première des dites annonces, pour répondre à la demande du Demandeur et que, sur le défaut de la dite défenderesse de ce faire, il soit permis au dit Demandeur de procéder contre la dite défenderesse comme dans une cause par défaut. Vraie copie FISET, BURROUGHS & CAMPBELL, P. C. S. Ross, Stuart & Stuart, Proc. du Demandeur. 2 fév. 1883



LIGNE ALLAN

Sous contrat avec les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des malles

CANADIENNES et des ETATS-UNIS 1882 Arrangements d'Hiver 1883

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double entonnoir construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Table listing ship names, tonnages, and commanders for the Allan Line, including NUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, GIBRALTARIAN, PERUVIAN, NOVA SCOTIAN, CASPIAN, PRUSSIAN, SCANDINAVIAN, HANOVERIAN, BUENOS AYREAN, COREAN, GRECIAN, MANITOBAN, CANADIAN, PHENICIAN, WALDENSIAN, LUCERNE, and ACADIAN.

Les vapeurs du service DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Partent de LIVERPOOL chaque JEUDI, et de HALIFAX chaque SAMEDI, arrêtant à LOUGH FOYLE pour prendre à bord et débarquer les passagers et les malles qui vont en Irlande ou en Ecosse, ou qui en viennent et de Liverpool pour Portland tous les deuxièmes samedis, en venant de la Grande-Bretagne, doivent être expédiés

DE HALIFAX.

Table listing ship names and departure dates for the Halifax service, including SARMATIAN, POLYNESIAN, SARDINIAN, PARISIAN, CASPIAN, SARMATIAN, and NOVA SCOTIAN.

Prix du passage de Québec via Halifax Cabine..... \$82.65 \$78 et \$88 suivant les accommodements. Cabine secondaire..... \$45 00 Entrepont..... 31 00

Prix du passage de Montréal via Portland. Cabine..... \$57.50, \$77.50 et \$87.50 suivant les accommodements. Cabine secondaire..... \$45 00 Entrepont..... 31 00

LIGNE DE GLASGOW

Durant la saison de navigation d'hiver, un steamer sera expédié chaque semaine de Glasgow pour Portland ou Boston (via Halifax s'il est nécessaire), et chaque semaine de Boston pour Portland à Glasgow directement, comme suit:

Table listing ship names and departure dates for the Glasgow line, including PRUSSIAN and PHENICIAN.

Les connaissances sont accordés à Liverpool et à Glasgow, et à tous ports du continent pour tous les points du Canada et des Etats-Unis, et de tout port au Canada et aux Etats-Unis, pour Liverpool et Glasgow.

ALLAN, BAE & CIE. Agents



E. JACOT IMPORTATEUR DE MONTRES ET DE BIJOUTERIES.

Desire attirer l'attention de l'honorable clientèle sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce.

M. JACOT vient de recevoir ce qu'il y a de plus nouveau en montres d'or et d'argent (grand choix) parures (sets) chaînes et chaînons, croix, lockets, cachets, épinglettes, pendants d'oreilles, anneaux, jones, bagues, bijoux en noir, boutons, etc., etc., horloges, argenteries, lunettes, pince-nez, etc., etc.

Afin de donner une chance à tout le monde nous avons marqué les effets achetés les années précédentes à une GRANDE REDUCTION, et nous avons adopté le NOUVEAU SYSTEME en affaires.

Quick sales and small profits. E. JACOT, 11, rue St Joseph, St Roch, Québec.

PIANOS

SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LOUISE a bien voulu exprimer sa gracieuse approbation pour les bonnes qualités des pianos de Knabe & Cie. Ces instruments de réputation pré-éminente sont en vente à Québec seulement chez BERNARD & ALLAIRE.

CHICKERING, STEVENSON & Co, HEINTZMAN & Co, NEWCOMBE & Co., WEBER, New-York, McCANNON, G. M. WEBER & Co. KRANICH & BACH. BERNARD & ALLAIRE.

HARMONIUMS

W. DOHERTY & CO., BELL, SONS & CO., KILGOUR & GAGNÉ, et DOMINION ORGAN CO. Instruments pour orchestre et fanfare, orgues, autophones, accordéons, etc.

Musique en feuille à 50 pour cent de réduction. BERNARD & ALLAIRE.

Riches tableaux à l'huile de différentes grandeurs par des artistes de réputation. Seule agence pour le Canada. BERNARD & ALLAIRE.

Machines à Coudre

La machine à coudre William Singers tient le devant, conduit le monde, remporte les prix, couronne toute autre. Est toujours en avant, fait le bonheur de la famille, fait son devoir et dure la vie. Essayez-la, achetez-la. Voyez à ce que vous n'ayez chez

Bernard & Allaire. Editeurs de Musique. No 6 Rue la Fabrique. Québec 18 déc

Henri C. Bossé & Cie. AGENTS GENERAUX D'ASSURANCE ET COURTIERS DE CHANGE.

Citizens Insurance Co. Agents pour la 116, rue St. Pierre, Québec. 14 juil. 1882 Jan



CHEMIN DE FER DU NORD

A PARTIR DE LUNDI, 25 SEPTEMBRE 1882.

Les trains circuleront comme suit:

Table showing train schedules for the Chemin de Fer du Nord, including departure and arrival times for various stations like Hochelaga, St. Félix, and Valois.

Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Doroirs la nuit.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures p. m. Les trains circulent d'après l'heure de Montréal et quittent la Gare de Mlle-End "dix minutes plus tard" qu'à Hochelaga.

BUREAU GENERAL, QUEBEC BUREAUX DES BILLETS 15, Place d'Armes, Montréal. En face de l'Hotel St. Louis, Québec. Chemin de fer du Pacifique Canadien, Ottawa A. DAVIS, 7 nov 1882

TESSIER ET POULIOT

AVOCATS. (Ancien bureau de la société Suzor et Tessier) No. 15, rue Buade, Québec. Jules Tessier, LL.B. Alphonse Pouliot, AB. LL.B. 18 aout

COTONNADES et TOILES

Nous venons de recevoir et ouvrir un grand assortiment de marchandises d'étape directement des meilleurs manufactures britanniques; marchandises qui, comme valeur et durée ne peuvent être surpassées.

Cotons blancs (shirtings) de toutes sortes, Calicots blancs, forts et autres, Cotons croisés ou unis pour draps de lits, Cotons à Oreillers, Couvrepieds, Toiles pour draps de lits et aussi pour oreillers, Serviettes et Toiles à Serviettes, Toiles et Serviettes de Table, Toiles Irlandaises, Toiles ouvrees, Toiles de foin, Hollandaises, etc., Mousselines de toutes sortes, piquées, etc., Flanelles et Couvertes blanches et de couleur; ce qu'il y a de mieux. GLOVER FRY & CIE.

Marchandises de Luxe

Satins noirs et de couleurs, Grenadines, Soies brochées, Velours à Robes, Rubans, Frilles, Gants, Plumes, Fleurs, Coiffes. Dentelle de fil, Fichus, Eventails, et une grande variété de bas de soie ou soie et fil, couleurs brillantes pour soirées.

GLOVER. FRY & CIE. 18 déc Publié par Plamondon & Cie, pied de la Côte La Montagne, Basse Ville, Québec, en face du bureau du Chronole.

—Parce que je ne veux pas me marier.....

—Qu'en savez-vous ?... Vous ne pouvez répondre de votre volonté sans connaître la jeune fille..... Elle est jolie..... elle vous plaira.....

—Je ne veux même pas la voir !.....

—C'est absurde !..... car enfin, à moins que vous ne soyez amoureux déjà...

—Eh bien oui, monsieur..... interrompit André, je suis amoureux !..... j'aime sans espoir !..... celle à qui j'ai donné mon cœur ne peut être à moi, je le sais, mais je me suis juré du moins de ne jamais donner mon nom à une autre.....

—Bah !..... serment d'amoureux !.....

—Je mourrais plutôt que de manquer à celui-là !.....

—On dit cela, et on se marie..

—Jamais !.....

—Et, au bout de quelque temps, reprit Jacques Lambert, on s'avoue à soi-même qu'on était fou, et qu'on se trouve parfaitement heureux.....

—N'insistez pas, monsieur, je vous en prie....., votre insistance me fait beaucoup de peine et beaucoup de mal.....

—Je serai plus sage que vous, mon cher enfant..... je veux votre bonheur et je vous forcerais bien à l'accepter.....

—J'en doute, monsieur !..... répondit André presque avec raideur.

—Nous verrons..... Je consens d'ailleurs à vous laisser diriger sur ce point par les conseils de madame votre mère..

—Ma mère ne me conseillera jamais de faire violence à mon cœur et d'épouser une femme en aimant une autre.....

—C'est elle seule qui vous répondra..... Partez pour Brest par le premier train, et demandez à madame de Villers son consentement à votre mariage.....

Jacques Lambert s'interrompit pendant une seconde, puis, prenant la lanterne des mains de Pierre Landry, et dirigeant la lumière sur le doux et charmant visage de Lucie, rougissante et les yeux baissés, il acheva sa phrase: —Avec mademoiselle Verdier, ma fille.....

XXXV.—LE RECIT DE PLANTAGUIN. FOT.

Nous n'essayerons pas de faire assister nos lecteurs à la scène

qui suivit les dernières paroles de Jacques Lambert.

Il est des émotions si puissantes, qu'on peut les comprendre, mais non pas les décrire; en face de ces émotions et de ces joies le narrateur doit avouer son impuissance et laisser tomber sa plume, sous peine de se trouver bien au-dessous de la réalité, et de n'en offrir qu'une pâle copie, un tableau sans vigueur et sans expression.....

Lucie oubliait le drame effrayant dont elle venait d'être l'unique témoin; elle ne songeait plus au secret terrible qu'elle avait juré de garder..... elle s'abandonnait tout entière au bonheur, à sa reconnaissance pour celui qu'elle croyait son père, à son amour pour André de Villers.....

L'ivresse et le délire du jeune homme se devinrent et peuvent se passer de commentaires. Sa situation morale était celle d'un condamné qui, se croyant voué à une éternité de douleurs, verrait tout à coup s'ouvrir devant lui les portes du paradis.....

Pierre Landry, pour la première fois depuis la mort de sa femme bien aimée, jouissait d'un bonheur sans mélange. Il ne re-

grettait plus le sacrifice accompli jadis avec d'inexprimables déchirements de cœur, dans un moment d'angoisse et de tortures.

Il s'applaudissait même de ce sacrifice, puisque, grâce à lui, il allait voir sa fille complètement heureuse..... Il aurait volontiers baisé la trace des pas d'Achille Verdier, cet homme que, la vieille encore, il trouvait si dur, si froidement égoïste, et qui maintenant lui semblait la plus parfaite image de la bonté divine descendue sur la terre.....

Jacques Lambert enfin, dans une certaine mesure, partageait l'allégresse générale. La mort de l'homme qui possédait son secret, et qui par conséquent pouvait le perdre, lui causait un immense soulagement. Il était sûr désormais du silence de Lucie. Il savait bien, en outre, qu'en se donnant pour gendre André de Villers, il resterait le maître absolu de cette immense fortune conquise par lui, jadis, au prix d'un premier crime, et dont un second crime venait de lui assurer la libre possession.

Or cette fortune, pour Jacques Lambert, nous ne l'ignorons pas, c'était plus que la vie !.....

Nous n'étonnerons guère nos lecteurs en affirmant qu'aucun des

quatre personnages n'eût seulement l'idée d'achever la nuit dans son lit..... ils savaient trop bien que le sommeil fuirait obstinément leurs paupières.....

Au point du jour, André de Villers quitta le chantier et se mit en route par le premier train du chemin de fer, il portait le cœur gonflé d'une allégresse surhumaine; il allait embrasser sa mère, demander sa bénédiction, obtenir son consentement à un mariage qui, jusqu'à ce moment, lui avait paru un rêve impossible, et revenir pour être heureux.....

Lucie, sa fiancée, l'accompagnait de ses vœux et de sa tendresse chaste et profonde.....

Pierre Landry avait voulu le conduire jusqu'à la gare, et lui dit, en lui serrant la main:

—Je ne serai pas le seul à vous attendre avec impatience, monsieur André..... Revenez vite!

Laissez le jeune homme courir vers la Bretagne, avec la vitesse foudroyante d'un train express lancé sur les rails à toute vapeur, et revenons au chantier, où des événements bien graves et bien imprévus étaient au moment de s'accomplir.